

GUIDE DU PARTENAIRE 2018

OFFICE DE TOURISME




MAUSSANE-LES-ALPILLES




Votre Office de Tourisme est classé en catégorie III par arrêté préfectoral pour sa qualité d'accueil et de service. Il est certifié par la marque Nationale Qualité Tourisme.


L'EQUIPE





Sylvaine BEY-OMAR
DIRECTRICE





Référente évènements et manifestations
Référente des relations Presse
Référente statistiques et observatoire économique




Sarah BITAM
Conseillère en séjour
Référent Qualité & communication



Justine COQUENDEAU
Conseillère en séjour
Référent partenaires et promotion



Marie José MOUCADEL
Conseillère en séjour
Référent Accueil et Taxe de séjour





NOS MISSIONS /NOS ENGAGEMENTS

Bien accueillir, Informer et apporter un conseil personnalisé à nos visiteurs comme à nos partenaires. Promouvoir et développer la fréquentation touristique de notre commune, développer et animer le réseau de nos partenaires sont nos missions quotidiennes.



L'Office de Tourisme de Maussane-les-Alpilles répond aux exigences d'ouverture, de niveau de service et de confort d'un Office de Tourisme de catégorie III. Il a été classé en octobre 2016 pour une durée de 5 ans.



En 2017, l'Office de Tourisme s'est engagé dans la Marque Qualité Tourisme, une marque nationale de référence pour les Office de Tourisme. Par cette certification, nous nous engageons à vous offrir une information personnalisée, précise et claire, à mesurer votre satisfaction, à sans cesse améliorer nos pratiques pour plus de qualité de service. L'Office de Tourisme a obtenu cette certification en octobre 2017.

ACCUEILLIR & INFORMER

L'accueil est un élément déterminant du niveau de satisfaction des vacanciers. Par notre connaissance du territoire et de l'offre touristique de la commune, **notre équipe se mobilise pour :**

- **Apporter une réponse personnalisée aux demandes** en termes d'hébergement, de restauration, d'activités de loisirs, de produits locaux et d'orientation...
- **Diffuser la documentation de nos partenaires** et plus largement des principaux sites touristiques alentours.
- **Alimenter la base de donnée départementale** de Provence Tourisme ainsi que le site de promotion touristique du Pays d'Arles « Provence Pays d'Arles » grâce au logiciel PATIO commun à tous les Offices de Tourisme du département.
- **Informers nos partenaires** sur des aspects réglementaires, l'agenda du mois, **via la lettre d'information mensuelle envoyée par e-mail.**



PROMOUVOIR & DEVELOPPER

Promouvoir et valoriser la destination Maussane-Les-Alpilles afin de susciter l'envie d'y venir et valoriser l'offre de nos partenaires via :

- **Le site internet www.maussane.com est votre vitrine auprès des futurs vacanciers.** Refondé en 2017, il est traduit en trois langues.
- **Référencement** sur les sites web de Provence Pays d'Arles & Myprovence.com.
- **Le guide touristique trilingue est l'allié incontournable des visiteurs sur place** pour découvrir tous les attraits de notre village, son offre économique, culturelle et patrimoniale. (tirage à 3000 exemplaires par an et téléchargeable sur notre site internet).
- **Le plan du village trilingue** est l'outil indispensable nous permettant d'orienter les visiteurs vers les hébergements, les restaurants, les commerces et les activités... (édition à 5000 exemplaires par an)
- **Susciter l'envie de revenir à Maussane-les-Alpilles en fidélisant nos visiteurs.** Constitution d'un fichier client et envoi d'information et d'offres tout au long de l'année (bons-plans de nos partenaires, carte postale de Maussane-les-Alpilles au fil des saisons, rappel d'évènements importants dans les Alpilles...)

DEVELOPPER L'OFFRE ET ELABORER DES PRODUITS TOURISTIQUES

- **Circuit de découverte** : Nous impulsions et participons à l'élaboration de circuits de randonnées balisés au sein du village et dans les Alpilles.
- **Evènementiels** : L'Office de Tourisme organise 4 fois par an les RENCONTRES DE DECOUVERTE ET DE BIENVENUE pour permettre la **mise en réseau** des commerçants, artisans, hébergeurs et restaurateurs et la **promotion** de leurs produits auprès d'une clientèle potentielle. Il co-organise la FETE DU TEMPS RETROUVE favorisant la venue d'une **clientèle de proximité** et potentiellement **récurrente**.
- **Collaboration avec les institutions départementales et régionales du Tourisme** : **Adhésion à la FROTSI** (Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiatives) et **participation active aux sessions de formation** organisées par Provence Tourisme, (Comité Départemental du Tourisme).



LES FORMULES DE PARTENARIAT 2018

La période de partenariat est établie sur l'année civile.

DEUX FORMULES DE PARTENARIAT

Formule n°1 : 90€

(+ 15€ pour les partenaires en dehors de Maussane-les-Alpilles)

Cette formule comprend :

- 1 photo
- Descriptif de 2 lignes
- Coordonnées + contact mail
- Lien direct sur votre site internet.
- Tarif préférentiel pour une publicité sur le guide touristique 2018
- Coordonnées dans l'annuaire des partenaires
- Présence sur nos supports (liste des hébergements, liste des restaurants...)
- Accès aux présentoirs de l'Office de Tourisme pour déposer vos brochures, flyers...
- Animation et mise en réseau (lettre d'information mensuelle, rencontres de promotion, présence sur nos mailings, diffusion de vos offres spéciales et bons plans...)

Formule n°2 : 120€

(+ 15€ pour les partenaires en dehors de Maussane-les-Alpilles)

Cette formule comprend :

- Les prestations de la formule n°1 +
- Une page dédiée à votre structure sur notre nouveau site www.maussane.com trilingue avec 6 photos, un descriptif complet, vos tarifs, la géolocalisation sur une carte.

COMMERCE / ARTISANS / MEUBLES DE TOURISME/ CHAMBRES

D'HOTES :

Formule	Formule n°1	Formule n°2
PARTICIPATION	90€	120€
Supplément hors Maussane-les-Alpilles	15€	15€
VOTRE TOTAL		

EXEMPLE :

Le montant du partenariat pour un commerçant situé à Maussane en formule n°1 est de 90 €.

Le montant du partenariat pour un commerçant situé sur une autre commune en formule n°1 est de 90 + 15 = 105 €

HOTELS

Choix entre la Formule 1 ou formule 2 + x euro par chambre (dans la limite de 12 chambres). Le tarif de base ainsi que le tarif par chambre est supérieur pour un établissement situé hors de la commune.

Classement	F1	F2	Supplément Etablissement hors Maussane les Alpilles	Prix par chambre pour un hôtel situé à Maussane les Alpilles (Dans la limite de 12 chambres)	Prix par chambre pour un hôtel situé hors Maussane les Alpilles (Dans la limite de 12 chambres)	VOTRE TOTAL
NC	90€	120€	15€	8€	12€	
1*	90€	120€	15€	8€	12€	
2*	90€	120€	15€	8€	12€	
3*	90€	120€	15€	10€	14€	
4* et +	90€	120€	15€	14€	18€	

EXEMPLES : le montant du partenariat pour un hôtel 3* de 20 chambres situé sur la commune de Maussane-les-Alpilles en formule n°1 est de : 90€+ (10€ x 12 chambres) = 210€

Le montant du partenariat pour un hôtel 3* de 20 chambres situé sur une autre commune en formule n° 1 est de :

90€ + 15€ + (14€ x 12) = 273€



RESIDENCES VACANCES / VILLAGES VACANCES :

Choix entre la Formule 1 ou formule 2 + (x € par appartement) dans la limite de 30 appartements. Le tarif de base ainsi que le tarif par appartement est supérieur pour un établissement situé hors de la commune.

Classement	F1	F2	Supplément Ets hors Maussane les Alpilles	Tarif /appartement pour un Ets à Maussane les A. (dans la limite de 30 appartements)	Tarif / appartement pour un Ets hors Maussane les A. (dans la limite de 30 appartements)	VOTRE TOTAL
NC	90€	120€	15€	10€	14€	
1*	90€	120€	15€	10€	14€	
2*	90€	120€	15€	12€	16€	
3*	90€	120€	15€	12€	16€	
4* et +	90€	120€	15€	14€	18€	

EXEMPLES : le montant du partenariat pour une résidence 3* de 40 appartements située sur la commune de Maussane-les-Alpilles en formule n°1 est de :

$$90€ + (12€ \times 30 \text{ appartements}) = 450€$$

Le montant du partenariat pour une résidence 3* de 40 appartements située sur une autre commune en formule n°1 est de :

$$90€ + 15€ + (16€ \times 30 \text{ appartements}) = 585 €$$



DEVENIR PARTENAIRE, QUELS AVANTAGES ?

Promotion / Communication

- Votre documentation en libre-service à l'espace accueil de l'Office de Tourisme.
- Votre offre touristique sur notre guide touristique diffusé auprès des visiteurs et des Offices du Tourisme du département.
- Présence sur www.maussane.com avec un lien direct vers votre site internet.
- Saisie de votre offre sur la base de données départementale PATIO alimentant les sites internet www.myprovence.fr et www.provence-pays-arles.com traduit en 5 langues et consultable par tous les Offices de Tourisme du département.
- Valorisation du village et de ses partenaires au niveau National et International, par la participation à des événements régionaux ou nationaux (Provence Travel Convention en, Provençalia...)
- Des tarifs préférentiels pour votre publicité sur le guide touristique ou sur le plan de la ville.

Prospection

- Promotion de votre activité, savoir-faire et produits auprès des vacanciers lors des « rencontres de découvertes et de bienvenues » organisées de juin à septembre.
- Relai de vos offres promotionnelles dans la rubrique « bons plans » toute l'année
- Mailings à notre fichier prospects tout au long de l'année.

Information / Accompagnement

- Vous êtes informés des actualités, de la réglementation en matière de tourisme ainsi que des événements à venir via notre lettre d'information mensuelle envoyée par email.
- Nous réalisons la visite de votre hébergement afin de parfaire notre connaissance de l'offre d'hébergement. Nous pouvons sur demande réaliser les photos de votre hébergement et vous aider à rédiger votre descriptif.
- Notre relation directe avec vos clients nous permet de vous conseiller sur les évolutions de la demande.
- Nous pouvons vous accompagner et vous conseiller dans votre démarche de classement.



OFFICE DE TOURISME DE MAUSSANE LES ALPILLES

Avenue des Alpilles

13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Tél. 04 90 54 23 13

tourisme@maussane.com

www.maussane.com

HORAIRES 2018

Janvier / Février / 14 Mars/ Novembre / Décembre : du lundi au samedi 9h/16h non-stop – fermé le dimanche

15 mars au 31 mars / Avril / octobre : Tous les jours de 9h/19h non-stop

Mai /Juin / Septembre : Tous les jours de 9h/20h non-stop

Juillet / Aout : Tous les jours de 8h/21h non-stop

Fermé du 22 décembre au 1^{er} janvier inclus